

## Rapport N° 212/2020

### Action sociale, sport et culture : quel avenir suite à la crise du COVID-19 ?

Demande d'un crédit exceptionnel de CHF 300'000.- pour le soutien et la relance des activités des milieux associatifs nyonnais et professionnels de la culture, suite à la crise du COVID

---

Nyon, le 14 septembre 2020

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le 10 septembre 2020. Étaient présents : Mme Véronique Bürki, MM Christian Karcher, Niall Macpherson, Christian Udasse, Sacha Vuadens, Gustave Dutruy (président-rapporteur). M Chistos Kornaros (excusé), M Bernard Ueltchi (absent) ; Les déléguées municipales Mmes Stéphanie Schmutz et Fabienne Freymond Cantone accompagnées de Mmes Véronica Tracchia et Odile Rochat.

#### Introduction :

La Municipalité déplore l'absence des actrices et acteurs indispensables à la vie communautaire durant la triste période due aux effets de la COVID-19, en particulier l'annulation des événements festifs, les cérémonies fortement réduites du fait de la réduction des participants. Elle regrette, par ailleurs, les conséquences remarquées en matière d'incivilité auxquelles elle s'est efforcée de répondre grâce à des mesures de prévention et parfois de répression. De nombreuses activités sportives et culturelles ont été fortement pénalisées et restent encore sous la menace de fortes réductions, voire de disparition. Le phénomène ne semble pas près de disparaître et risque de se ressentir tout au long de l'année 2020 et même en 2021.

Dans ce contexte sans précédent, la Municipalité souhaite limiter au mieux les effets négatifs induits par la pandémie et, dans ce but, elle sollicite auprès du Conseil Communal et à titre exceptionnel l'octroi d'un crédit de CHF 240'000.- afin d'apporter son soutien aux associations, fondations et autres structures nyonnaises sans but lucratif, objectivement touchées par la crise de la COVID-19 et CHF 60'000.- pour des achats d'œuvres d'art ou autres prestations d'artistes dont la situation s'est péjorée durant cette période.

#### Précision du contexte :

Dès le 13 mars 2020, le Conseil Fédéral a pris par voie d'ordonnance plusieurs décisions allant dans le sens d'interdiction de manifestations publiques ou privées. De nombreuses manifestations culturelles, sportives et sociales ont été interdites. L'arrêt a été brutal et les conséquences graves. Dès le 11 mai, la réouverture des établissements a été autorisée, accompagnée de mesures de précautions sanitaires adéquates (les mesures barrières, nombre de participants limité, etc), tout ceci

entraînant naturellement des conséquences financières importantes. Les perspectives pour la rentrée restent incertaines tant en ce qui concerne les participants que le public. Comme l'ordonnance le prévoyait, des mesures donnant droit à des allocations pour perte de gain ont pu se concrétiser et des aides d'urgence ont déjà été apportées. Une enveloppe fédérale de CHF 280 millions a été débloquée dont CHF 26 millions attribués au canton de Vaud. Les indemnités dont les demandes peuvent être déposées jusqu'au 20 septembre 2020 ne portent que sur les pertes effectives et les revenus directement liés à la crise sous déduction des indemnités légales (APG, RTH, Swissculture Sociale, etc), des subventions cantonales et communales ainsi que des soutiens de la Loterie Romande, les problèmes des relances des activités ne sont pas traités par ces indemnités. Les associations d'amateurs actifs dans le milieu culturel doivent quant à elles s'adresser aux associations faîtières pour pouvoir obtenir les indemnités débloquées par la Confédération.

Concernant la solution aux milieux sportifs, la Confédération a débloqué CHF 95 millions pour soutenir les fédérations sportives suisses. Toutefois, une grande partie de ce montant a été exclusivement attribué au sport d'élite. Le canton de Vaud a, pour sa part, consacré CHF 3 millions afin de venir en aide au sport associatif cantonal.

Enfin, il est à noter qu'en ce qui concerne les clubs de haut niveau nyonnais (BBC Nyon, Nyon Basket féminin, FC Stade Nyonnais, Nyon Rugby) le canton et le Fonds du sport vaudois ont déjà attribué chacun un montant de CHF 56'500.- à répartir entre les clubs et s'attendent à un engagement équivalent de la part de la ville de Nyon. La commune a déjà fait savoir que les subventions annuelles ou ponctuelles seraient maintenues, même en cas d'annulation ou de report des manifestations, sous réserve de la présentation des comptes de fin d'année.

#### Précarité de la situation :

Malgré les mesures mentionnées plus haut, elles-mêmes conditionnées à des critères stricts ainsi qu'à des démarches administratives compliquées, une bonne part des milieux sportifs, culturels et sociaux nyonnais se trouve aujourd'hui dans une situation difficile, voire critique. Des associations locales à but non lucratif ont pu en effet passer entre les mailles des filets d'aides fédérales et cantonales et méritent d'être soutenues par la Ville de Nyon. Des craintes pèsent également pour la rentrée automnale ainsi que la relance des activités, les mesures fédérales et cantonales de soutien s'avèrent d'ores et déjà insuffisantes et ne peuvent que justifier une aide communale supplémentaire.

#### Mesure de soutien et de relance :

La demande objet de ce préavis permettrait de soutenir activement, dans les mois à venir, les diverses organisations à but non lucratif et les acteurs culturels nyonnais. Ainsi qu'il a déjà été mentionné, de nombreuses manifestations ont été annulées ou reportées. Ce phénomène a engendré des pertes et des recettes non entrées. Certains sponsors, eux-mêmes en difficulté, n'ont pas été à même de faire preuve de leur habituelle générosité. Ainsi, la Municipalité propose de mettre à disposition un montant plafonné de CHF 240'000.- afin de pouvoir venir en aide de manière ciblée et contrôlée à ces acteurs indispensables à la vie communautaire de la ville de Nyon. Un tel soutien sera en mesure d'aider à financer des actions diverses telles que des campagnes promotionnelles, des organisations de manifestation, des expositions, la mise en place de tournées ou de tournois. Toutes les associations demanderesse devront prouver et motiver, chiffres à l'appui, quelle forme la plus adéquate, en fonction de leur situation respective, prendra la relance.

#### Artistes professionnels précarisés :

Ceux-ci ont subi de plein fouet les effets désastreux de la crise. Nombreux sont ceux qui se trouvent très précarisés. Expositions, spectacles et autres manifestations ont été annulées avec des répercussions évidentes. La Municipalité désire donc mettre à disposition un montant de CHF 60'000.- au maximum afin de venir en aide de manière ciblée et contrôlée à ces derniers. Cette aide pourra constituer en des achats d'œuvres d'art, de prestations musicales ou d'autres arts vivants, les aidant ainsi à relancer leurs activités.

### Système d'attribution :

Les diverses associations, fondations, clubs ou artistes en difficulté adresseront leurs demandes aux services administratifs de la Ville, soit « Culture, logement, enfance, sports etc ». Les demandes seront étudiées attentivement, chacune faisant l'objet d'un dossier complet. Ces derniers seront vérifiés par le Service des Finances et soumis à la Municipalité qui statuera systématiquement sur l'octroi ou non des aides ou autres achats de prestations. Les critères d'attribution sont clairement énoncés dans le préavis objet de ce rapport soit :

1. Être un acteur social, culturel ou sportif actif sur Nyon ou habitant de Nyon.
2. Faire la preuve, comptes financiers à l'appui, que les recettes ne permettent pas de couvrir les pertes et manque à gagner liés à la COVID.
3. Faire la preuve que les plans de relance ne peuvent être assumés par leurs propres moyens ni par des appuis financiers venant de tiers.
4. Ne pas entrer (ou que partiellement) dans les critères de subventions fédérales ou cantonales.
5. Avoir fait une demande de subvention auprès de la Confédération ou du Canton et s'être vu refuser cette dernière.
6. Pour les artistes indépendants, avoir une fonction ou une activité professionnelle dans son domaine artistique et être reconnu par le milieu professionnel ad-hoc.

La Municipalité tient également à préciser que l'enveloppe des aides (CHF 240'000.- CHF 60'000.) ne doit pas nécessairement être octroyé, un bilan de l'opération sera formalisé et rapporté régulièrement au Conseil Communal. Les montants ne sauraient en aucun cas être dépassés. Par ailleurs, une possibilité d'utiliser ces aides sur deux années sera probablement utile et nécessaire car, selon les cas, toutes les données ne seront pas disponibles de suite.

### Considération sur le développement durable :

1. La relance des activités du tissu associatif nyonnais que la Municipalité entend soutenir par la présente demande aura un effet certain dans la relance de toute l'économie qui y est liée.
2. Le lien social engendré par ces mesures contribuera à la cohésion nécessaire à une vie communautaire indispensable.
3. La plupart des associations et autres fondations organisatrices de manifestations étant sensibles à l'impact sur l'environnement de leurs événements ainsi qu'à la mise en place de mesures allant dans le sens de la protection environnementale, cela ne devrait être que bénéfique.

### Discussion :

Les déléguées municipales ont présenté à la commission le présent préavis de manière très complète, insistant sur le but essentiel de la demande de crédit qu'est de défendre sans attendre les associations sportives particulièrement touchées par la COVID-19 et d'aider les professionnels de la culture. Les réponses aux nombreuses questions ont été apportées à la commission, en particulier en ce qui concerne le choix des personnes, clubs ou associations devant être aidées, les temps de réactivité des départements communaux concernés en tenant compte des degrés de parité des bénéficiaires. Certains se sont inquiétés du fait que des associations ont déjà été pénalisées avec la diminution des subventions voulues par le Conseil Communal. Il a été répondu que la situation liée au Coronavirus était exceptionnelle et imprévisible à l'époque. La Municipalité a tenu à préciser qu'elle souhaite être souple dans la distribution des aides. D'aucuns ont également souhaité que les associations sportives ou culturelles prévoient d'ores et déjà de constituer des réserves car l'avenir se présente plutôt incertain.

## Conclusion :

Dans la situation exceptionnelle liée aux conséquences de la présente crise de la COVID-19, la Municipalité entend soutenir les associations sportives et le milieu de la culture durement touchés et inévitablement précarisés et pénalisés. Elle a fait le choix, répondant ainsi aux vœux des autorités cantonales que les communes elles-mêmes contribuent aussi à un soutien indispensable et imprévisible, les aides financières de CHF 300'000.-, respectivement CHF 240'000.- pour le soutien des milieux associatifs nyonnais et pour la relance de leurs activités et CHF 60'000.- pour la Culture (achats d'œuvres ou de prestations aux artistes professionnels nyonnais) seront effectuées sous forme de subventions ciblées après présentations de dossiers complets vérifiés par le Service des Finances et soumis à la Municipalité pour approbation. Les critères d'attribution sont clairement énoncés et précisés dans le paragraphe de ce rapport qui y est consacré, évitant ainsi toute demande injustifiée ou excessive. Le but du présent préavis n'est autre que de contribuer à maintenir et à relancer les activités considérées comme essentielles à ces pans de la société nyonnaise reconnus et rayonnants.

La commission unanime soutient la démarche solidaire de cette opération.

Toutefois, elle émet le vœu que des bilans périodiques soient présentés trimestriellement ou semestriellement dès son entrée en vigueur. Elle souhaite également que votre Conseil soit régulièrement renseigné de l'avancement de choses. De régulières communications municipales lors des prochaines séances seront les bienvenues.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 212/2020 intitulé « Action sociale, Sport et Culture : quel avenir suite à la crise du COVID-19 ? Demande d'un crédit exceptionnel de CHF 300'000.- pour le soutien et la relance des activités des milieux associatifs nyonnais et professionnels de la culture, suite à la crise du COVID »,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## **décide :**

1. d'octroyer un montant de CHF 240'000.- sous forme de crédit exceptionnel, pour le soutien des milieux associatifs nyonnais et pour la relance de leurs activités ;
2. d'octroyer un montant de CHF 60'000.- sous forme de crédit exceptionnel, pour l'achat d'œuvres ou de prestations aux artistes professionnels nyonnais en difficultés suite à la crise du COVID19 ;
3. de charger la Municipalité de lui soumettre le bilan des actions menées, au plus tard d'ici au premier trimestre de 2022.

La Commission :

Mme Véronique Burki  
M. Niall Macpherson  
M. Christian Kärcher  
M. Christian Udasse

M. Sacha Vuadens  
M. Christos Kornaros  
M. Bernard Ueltschi  
M. Gustave Dutruy (Président-rapporteur)